« *Éteri* ». Liens de parenté, humeurs et sentiments chez les Touaregs Kel Adagh

Cristina FIGUEIREDO

Maîtresse de conférences, Université de Paris, Laboratoire EDA (EA 4071)

Résumé : Ce chapitre fait échos aux théories sur la dynamique des fluides corporels dans la construction des rapports de force entre le masculin et le féminin développées par Françoise Héritier dans sa définition de la valence différentielle des sexes. Ses travaux sur la parenté, l'identique et le différent, éclairent la question de l'équilibre des humeurs à travers les conceptions de chaud et de froid, de la force du sang et du lait recueillies auprès des Touaregs Kel Adagh.

Mots-clés : Masculin/féminin, sang, lait, transmission, parenté

Les Touaregs de l'Adagh[1] se réclament d'un type de filiation patrilinéaire et expriment une préférence pour l'union entre cousins parallèles patrilatéraux (CPP). Pour parler de la transmission des principes héréditaires, ils utilisent la notion d'*éteri*. Ce terme semble correspondre aux éléments constitutifs d'une personne et à travers lui il est possible de comprendre la logique et la représentation des fluides corporels dans cette partie du monde touareg.

Cet article en hommage à Françoise Héritier s'inscrit dans une « anthropologie symbolique du corps » (Héritier, 2003). Il fera non seulement référence à ses théories sur la dynamique des fluides corporels dans la construction des rapports de force entre le masculin et le féminin (Héritier, 1996), et à ses travaux sur la parenté (1981, 1995). Les questions de l'identique et du différent, de l'équilibre des humeurs, du chaud et du froid, de la valence différentielle des sexes seront discutées à travers les exemples donnés par les Touaregs lors de nombreux séjours effectués entre 1990 et 2005. J'ai étudié, plus en détails dans ma thèse (Figueiredo-Biton, 2001), la combinaison de plus de 600 mariages. Françoise faisait partie du jury et nous avons souvent échangé, aussi

[1] Région montagneuse située au nord de l'actuel Mali. Voir Claudot-Hawad (1985).

parce que j'étais membre de l'équipe qu'elle dirigeait au Laboratoire d'anthropologie sociale.

1 Une hérédité plus forte chez les femmes ?

La notion d'*éteri* est utilisée par les Kel Adagh (« Ceux de l'Adagh ») pour désigner l'hérédité biologique qui lie les membres de la parenté par deux fluides corporels énoncés comme fondateurs des liens biologiques : le sang et le lait. *Eteri* constitue un capital de qualités morales et physiques permettant de justifier – et ce paradoxalement pour ces Touaregs patrilinéaires – la force des liens entre parents maternels. De la même manière, ou plutôt de façon inversée (Bonte, 1986), les Touaregs matrilinéaires de la région du Gourma et de l'Ayr ont des termes pour désigner la transmission de la force biologique, économique et politique des parentes maternelles (Hawad et Claudot-Hawad, 1987).

La notion d'*éteri* témoigne de l'ancien système de filiation matrilinéaire présent dans tout le monde touareg, et encore observé par la majorité de la société touarègue dont le pays s'étale entre l'Algérie, la Libye, Le Niger, le Mali, et le Burkina Faso. Dans les deux systèmes observés, matri et patrilinéaires, il est fait une place importante au rôle joué par les femmes dans la transmission, soit en tant qu'intermédiaires soit directement en tant que détentrices des biens et des pouvoirs.

Les discours religieux et androcentrés des tribus de l'Adagh, notamment celles, comme les Ifoghas, se réclamant d'une ascendance cherifenne, essaient d'évacuer l'importance de la place des femmes dans le système de filiation. L'étude des stratégies d'alliance montre le contraste entre le discours et la réalité qui privilégie les apports féminins, à travers leurs humeurs corporelles, et en faisant référence au don que les femmes portent : celui de donner la vie et d'être détentrices du sentiment de compassion au fondement de la société (Figueiredo-Biton, 2004).

Voici le propos recueilli en 1997 auprès d'un informateur masculin, dans la région de Tessalit.

> « *Éteri* ça passe par le sang mais aussi par le lait. Mais pour le côté de la mère ça vient aussi de son frère. Un homme qui ressemble à sa mère a en fait hérité des qualités de son oncle maternel. Et c'est la même chose si quelqu'un ressemble à sa grand-mère paternelle, il faut aussi voir le frère de la grand-mère et c'est la même chose pour les tantes paternelles. Tout dépend de la force du sang et puis ça passe par le lait. »

Éteri est défini comme un principe de transmission biologique passant par le sang et le lait. Si le sang est d'abord énoncé comme contenant et véhicule de l'hérédité, le lait est rapidement avancé comme étant un facteur essentiel à la transmission. De quelle transmission s'agit-il ? En essayant de démontrer que les apports féminins viennent du capital masculin que les femmes ont reçu de leur père et de leur frère, l'homme ci-dessus souligne l'importance de leur rôle et de ce qu'elles véhiculent à travers leur corps. Dans ses propos, la référence au lait n'est pas développée : il n'est question ni de son origine ni de la manière dont il est transmis. La définition d'*éteri* renvoie aux

Published in : Teixeira, Maria ; VITI, Fabio (dir.), *Les butoirs de la pensée. Corps et parenté : Hommage à Françoise Héritier*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004420, doi : 10.17184/eac.9782813004420

apports utérins transportés par le lait maternel. Cependant, la transmission des traits de caractère physiques et moraux, nommés *ifaqan* (les traits de ressemblance), se font d'abord au moment de la conception. Par leurs « eaux » respectives qui se rencontrent, le père et la mère fabriquent l'hérédité de l'enfant à venir. C'est à ce moment-là qu'une compétition se joue entre les apports féminins et masculins et que l'homme a la seule et unique possibilité de transmettre en plus grande quantité l'*éteri* de son ascendance par son « sang » (*ashni*), car celui-ci contient les qualités agnatiques véhiculées par le sperme. Tout au long de la grossesse la femme, quant à elle, continue de nourrir le fœtus et aussi pendant l'allaitement.

Lorsque la ressemblance de l'enfant est nettement marquée du côté de la mère, les qualités masculines de l'oncle maternel sont alors valorisées. Il importe que les qualités masculines, dîtes chaudes, soient mises en avant car les qualités féminines sont qualifiées de froides et ne servent pas la logique androcentrée des Kel Adagh. Penchons-nous sur les contradictions émanant de ce dilemme. Car il est clair que c'est à travers le corps des femmes que circulent les propriétés masculines. Or quelle stratégie les hommes ont-ils mis en place pour diminuer ce rôle fondamental, et unique, des femmes ?

2 Sang et lait : aux sources d'une compétition des fluides[2]

Pour poursuivre la réflexion, il est nécessaire de s'inspirer une nouvelle fois des travaux de Françoise Héritier et d'identifier les sources des principes transmis : le sang et le lait, l'un qualifié de masculin, l'autre de féminin. Il est aussi intéressant de reprendre la dialectique du chaud et du froid, souvent évoquée par F. Héritier et fortement présente en Adagh. Les Touaregs l'utilisent pour désigner les humeurs et les maladies. Ils font aussi souvent référence à la dichotomie droite/gauche, nous le verrons dans plusieurs cas de figure de parenté.

En faisant d'un fluide produit par les femmes, le lait, un élément essentiellement composé d'apports masculins, il s'agit pour les Touaregs patrilinéaires de se placer au-delà d'une compétition entre masculin et féminin et de justifier la souveraineté du premier. Les Kel Adagh remarquent que les périodes marquées par l'absence d'écoulement sanguin mettent les femmes dans des états particulièrement chauds et dangereux contraires à la catégorie féminine froide. Le sang des règles a la vertu de déclencher un processus de refroidissement permettant l'élimination des excès de chaud et de renouveler la période fertile de la femme. Si la femme n'élimine plus de sang, elle risque de souffrir d'un excès de chaleur. Au moment de la gestation et de l'allaitement le sang devient une énergie au service de la production de lait, de nature froide pouvant, cependant, avoir la vertu de réchauffer. Le corps n'a pas besoin du procédé menstruel d'élimination de sang pour se refroidir. Il y a dans cette manière de penser l'équilibre chaud/froid des indices permettant de définir l'origine du lait et du sang qui sert les intérêts patrilinéaires des Kel Adagh.

Le mariage idéal est celui dit « arabe », soit l'alliance entre enfants de frères. Dans la terminologie de parenté touarègue les cousins parallèles patrilatéraux (CPP) sont

[2]Cette partie est développée dans un autre travail en hommage à Pierre Bonte (Figueiredo, 2020).

Published in : Teixeira, Maria ; VITI, Fabio (dir.), *Les butoirs de la pensée. Corps et parenté : Hommage à Françoise Héritier*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004420, doi : 10.17184/eac.9782813004420

désignés par une périphrase : *ara n meddan*. Au sens propre cette expression signifie "enfants d'hommes". Il existe donc plusieurs possibilités d'être *ara n meddan* puisque cette appellation ne se limite pas à un lien direct entre les enfants de deux frères. Sont ainsi nommés aussi bien ces derniers (CPP) que leurs descendants et ce pendant 7 générations tant que la descendance comprend uniquement des hommes. Cela donne de plus larges possibilités de sceller une alliance préférentielle répondant aux critères d'une union où, finalement, les intermédiaires féminins semblent exclus. En voici l'exemple :

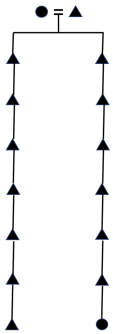


Fig. 1 : mariage entre *ara n meddan* de septième génération

Un autre cas de figure révèle plus explicitement le rôle de l'intermédiaire féminin dans la fabrication de partenaires possibles. Il s'agit du mariage entre les descendants de deux frères, fils de même mère mais de pères différents, reconnus *ara n meddan*, avec une nuance supplémentaire « *ur illan aruri* », c'est-à-dire « sans dos ». Le dos fait référence au côté agnatique, l'ascendance masculine de ces frères sans dos est celle du père de la mère qui, cependant, ne se substitue pas à la colonne vertébrale, attribut masculin et paternel. L'intermédiaire féminin, une mère et deux pères différents, « prive » ses descendants de lits différents d'un « dos » commun. Leur lien de filiation agnatique est inexistant. Mais ils ont un ancêtre masculin commun du côté maternel : le père de la mère.

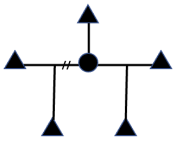


Fig. 2 : *ara n meddan ur illan aruri* « enfants d'hommes qui n'ont pas de dos »

Dans ce cas, les enfants de ces deux hommes seront nommés *ara n meddan win teshelgui*, « enfants d'hommes de la gauche », qui se distinguent alors des *ara n meddan win dagh aghil*, « enfants d'hommes de la droite ». En précisant par quel côté ils sont apparentés, la gauche ou la droite, l'accent est mis sur la nature de leurs ascendances masculines. Comme l'a montré Françoise Héritier, les couples droite/gauche, chaud/-

Published in : Teixeira, Maria ; VITI, Fabio (dir.), *Les butoirs de la pensée. Corps et parenté : Hommage à Françoise Héritier*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004420, doi : 10.17184/eac.9782813004420

froid, haut/bas, salé/sucré, lumière/ombre, portent une logique de supériorité de l'un sur l'autre. En associant au couple masculin/féminin ces qualificatifs, il s'agit la plupart du temps de mettre en valeur le masculin par rapport au féminin. Ainsi peut-on envisager un mariage entre *ar n meddan* de la gauche, mais ce mariage est moins valorisé, dans le discours, que celui entre *ar n meddan* de la droite.

D'ailleurs, cette désignation qui signifie clairement que les liens sont essentiellement construits par un ou des intermédiaires féminins, vaut aussi pour les cousins parallèles matrilatéraux. Les fils de deux sœurs sont dits *taniaten* (CPM), mais leurs propres enfants sont eux *ara n meddan dagh tashelgui*, « enfants d'hommes de la gauche », comme pour les frères de même mère et pères différents.

Les *ara n meddan* de la gauche sont bien enfants de deux hommes, mais en réalité le lien qui lie ces deux hommes est une ascendance féminine commune et, pour répondre à l'idéologie des Kel Adagh qui essaient de masquer les apports du féminin en valorisant les apports masculins, c'est l'*éteri* du grand-père maternel qui est revendiqué.

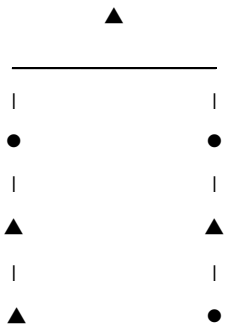


Fig. 3 : *ara n meddan win tashelgui*

3 Renforcer le sang : la masculinité retrouvée grâce aux intermédiaires féminins

Les Irregénaten, comme les Ifoghas[3], affirment qu'en suivant la ligne du sang – ou du dos – ils observent les recommandations du Prophète qui a fait de la filiation patrilinéaire la seule légitime. Obéissant à ce précepte musulman, leur pratique répondrait ainsi à une loi religieuse privilégiant la lignée agnatique et écartant les représentations touarègues selon lesquelles la femme a une importance majeure dans la transmission des qualités physiques et morales car elle est présente dans les trois phases du développement de l'enfant : la conception, la gestation et l'allaitement.

Lors de mes enquêtes généalogiques auprès des Ifoghas et des Irreguenaten, j'ai pu constater qu'ils essaient par tous les moyens d'éluder l'importance des transmissions féminines, reconnues dans la grande majorité du monde touareg. Pour y parvenir, un

[3] Au temps où les Ifoghas cherchaient à délimiter une zone d'influence, vers le milieu du XIX^{e} siècle, plusieurs tribus étaient placées sous leur protection, comme les Irréguenaten. Voir Boilley, 1999.

Published in : Teixeira, Maria ; VITI, Fabio (dir.), *Les butoirs de la pensée. Corps et parenté : Hommage à Françoise Héritier*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004420, doi : 10.17184/eac.9782813004420

discours est construit autour des multiples qualités du sang déterminant l'appartenance et l'identité de l'individu. C'est paradoxalement en élaborant des explications dans les lois biologiques que les Kel Adagh révèlent des conceptions sur l'hérédité se différenciant des théories musulmanes et se rapprochent bien des Touaregs observant un mode filiation matrilinéaire et reconnaissant les apports féminins comme plus importants que les apports masculins (Claudot-Hawad, 1984, 1987, Figueiredo, 2001, Oxby, 1986, Worley, 1981).

Les Touaregs patrilinéaires décrivent le sang comme une humeur dont la consistance doit être épaisse. Un sang trop fluide ne peut entrer en compétition avec des sangs plus consistants, plus forts donc, notamment ceux que la mère peut transmettre. Lors du mariage entre les enfants de deux frères, la qualité du sang de la progéniture est considérée idéale puisque l'enfant bénéficie des apports sanguins de même type, le père et la mère ayant une origine masculine commune où les intermédiaires féminins sont captés par la filiation patrilinéaire et l'idéal androcentré qui consiste à renforcer la tribu, *tawshit*, et plus particulièrement le « sang de la *tawshit* » (fondée par un ancêtre masculin). En outre, dans le cas où l'enfant présente des traits de ressemblance avec son oncle maternel, cela signifie qu'il a reçu l'*éteri* du *ara n meddan* (CPP) de son propre père.

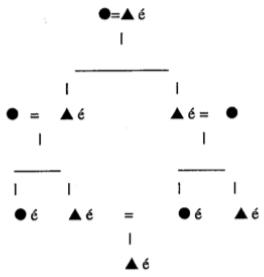


Fig. 4 : transmission de l'*éteri* (é)

Dans un tel cas d'endogamie, le sang n'est mélangé à aucun sang extérieur à la patrilignée qui risquerait de l'affaiblir, de le dé-substantialiser de son épaisseur masculine en le diluant. Cette recherche de préservation d'un sang passant uniquement par des hommes semble optimale, d'un côté. Le but est bien de préserver le sang agnatique, c'est-à-dire le sang de la *tawshit* (tribu). D'un autre côté, cette endogamie poussée à son extrême prive ce sang d'apports extérieurs qui pourraient le régénérer. C'est pourquoi lors des études des généalogies, les mariages entre CPP sont finalement moins pratiqués qu'il ne se dit. Des alliances multiples s'observent, teintées de stratégies discursives sur l'importance du sang et de la patrilignée alors qu'il s'agit bien, dans les faits, d'un système de parenté de type cognatique (Claudot-Hawad, 1986).

Dans ces mêmes généalogies, en analysant les cas des mariages dits exogames, on observe que plusieurs possibilités existent pour augmenter la force du sang de la tribu et, sous couvert d'un discours symbolico-biologique, servir des objectifs politiques, économiques et de stratification sociale. Les discussions autour de la qualité du sang s'ancrent dans une hiérarchie entre le masculin et le féminin, le chaud et le froid, le

Published in : Teixeira, Maria ; VITI, Fabio (dir.), *Les butoirs de la pensée. Corps et parenté : Hommage à Françoise Héritier*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004420, doi : 10.17184/eac.9782813004420

lourd (épais) et le léger (fluide). Et cela correspond à une catégorisation des tribus et de leurs différentes forces politique et économique.

4 Compétition des fluides et qualités féminines et masculines

Pour renforcer une tribu, un fin équilibre entre chaud et froid doit être trouvé. Cela peut être de rechercher des qualités d'un sang chaud pour renforcer le sang de sa propre *tawshit* en choisissant une alliance qui convienne. L'endogamie semble, avec cette théorie, impossible à pratiquer sur le long terme car se marier entre membres d'une même tribu (*tawshit*) dont on dit que ses membres ont le sang chaud (comme les Ifoghas) crée de l'excès de cette qualité et entraîne un affaiblissement de la tribu qui voit une partie des siens subir des maladies qualifiées « chaudes » : les hommes meurent d'atteintes cardio-vasculaires diverses, car leur sang est en continuel bouillonnement, les femmes deviennent stériles ou font des fausses couches, car elles ne parviennent pas à retenir un sang excessivement chaud. Dans un tel cas, l'une des stratégies consiste à observer une union hypogamique avec une femme d'anciens tributaires, comme les Irréguenaten, dont le sang est plus froid, et un homme des Ifoghas, leurs protecteurs qui ont, supposément, un sang plus fort (les deux termes sont d'ailleurs employés : fort ou chaud). Il va de soi, comme l'a montré P. Bonte (1994a) dans le cas de la Mauritanie, qu'il y a ici une hiérarchie politique et une forme de féminisation des tributaires au sang plus froid, qualité féminine. Cependant, les Irreguenaten, tout en restant dans une position hiérarchique inférieure aux Ifoghas, ne sont pas seulement donneurs de femmes. La protection, essentiellement religieuse, qu'ils attendent en retour de leur don, leur offre une liberté de pensée et d'expression sans contraintes : ils n'éprouvent pas l'obligation de se soumettre aux normes religieuses car ils n'ont pas de statut social à maintenir, lié à la réputation d'érudits religieux. Ils délèguent volontiers ce rôle aux Ifoghas. En outre, en donnant des sœurs et des filles ils espèrent récupérer des épouses dans les générations suivantes, ce qui renforcera le sang de leur tribu qui hérite de l'*éteri* de la tribu plus « forte », en passant par un échange de femmes. De plus, cet échange les élèvera socialement en établissant une alliance plus équilibrée que celle de donneur/preneur, ou inférieur/supérieur.

Voyons comment les explications sur la circulation des humeurs viennent donner corps à ces stratégies. La clé de compréhension se trouve dans l'analyse de la compétition des fluides. Lors d'un mariage hypogamique pour les Kel Adagh patrilinéaires, lorsqu'un homme d'une tribu plus faible épouse une femme d'une tribu plus forte, les Touaregs disent que le sang de la femme « dépasse » celui de l'époux/géniteur et, dans ce cas de figure, la mère transmet plus *d'éteri* aux enfants. Les enfants appartiennent, dans tous les cas, à la *tawshit* du père et, dans celui-là, ils profitent de la qualité du sang de leur mère. Mais pas seulement, car l'*éteri* contient plus que du sang. Ce que la mère transmet est la somme de plusieurs qualités, véhiculées à travers plusieurs fluides qui constituent un « fond héréditaire » de valeur, celui du père de la mère, et de leurs ascendants respectifs. C'est pourquoi, les descendants d'un mariage hypogamique sont des partenaires recherchés par la tribu qui a cédé l'une de ses femmes. Le retour attendu peut être un moyen de refroidir le sang de la tribu devenu trop puissante. Prendre un conjoint dans une tribu est un risque, cependant limité lorsque ces alliés

Published in : Teixeira, Maria ; VITI, Fabio (dir.), *Les butoirs de la pensée. Corps et parenté : Hommage à Françoise Héritier*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004420, doi : 10.17184/eac.9782813004420

ont des liens de parenté grâce au mariage contracté précédemment qui fait circuler de l'*éteri*.

Derrière ces conceptions biologiques de l'*éteri*, la stratégie est aussi de canaliser un potentiel excès de pouvoir car, comme le sang chaud peut monter à la tête d'un individu, le sentiment de puissance peut arriver à la tête de la *tawshit*. La discorde s'empare alors des uns et des autres en raison des luttes internes et la tribu s'affaiblit à cause des stratagèmes et même d'actes de violence commis. De sorte qu'il est essentiel de maintenir un équilibre thermique, autrement dit un arrangement politique entre les membres de différentes tribus. Ce qui est avancé dans le cas de ces unions entre tribus de différentes catégories sociales, et notamment lors des mariages hypogamiques, est que les parents maternels, du fait du lien par le lait qui les unit, expriment plus d'affects, de douceur et de compassion, qualités attribuées aux femmes en raison de leur capacité génésique et de l'allaitement. Pour en parler, un Touareg issu d'un mariage hypogamique par sa mère montra ses mains et ses pieds pour m'expliquer qu'il avait les mêmes que son grand-père maternel des Ifoghas alors que son père était des Irréguenaten. Ses parents maternels le choyaient car, selon lui, ils le reconnaissaient comme l'un des leurs. Les traits de ressemblance (*ifaqan)* en disent long sur son appartenance et le mariage de ses parents : une histoire *d'éteri* partagé dont le corps est témoin. Bien qu'affilié à la tribu de son père, et au-delà de la considération biologique qui justifie la filiation agnatique par le sang du géniteur, ce témoignage illustre une stratégie politique de l'alliance entre tribus essayant de s'accaparer les qualités des unes et des autres. Les Irréguenaten veulent rendre leur sang plus chaud en épousant des femmes Ifoghas, et donc pouvoir revendiquer plus de pouvoir et une liberté d'expression et d'action, alors que les Ifoghas, en prenant des femmes chez les Irreguenaten, veulent au contraire refroidir leur sang trop chaud et avoir, selon leurs commentaires, « des femmes plus douces », comme si elles devaient se sentir redevables d'être épousées par des hommes de statut privilégié.

Ce qui ne fonctionne pas dans ces explications qui pourraient donner l'impression d'une soumission des femmes et des tributaires, est que les femmes touarègues ont un statut privilégié, quelle que soit leur origine sociale, comparativement aux sociétés patriarcales voisines. Elles jouissent d'une indépendance d'esprit, sont sollicitées dans les petites comme dans les grandes décisions tant à l'échelle de la famille qu'à l'échelle de la tribu et ont un pouvoir décisionnel important y compris celui de quitter leur mari. Elles ont une place privée et publique, et une indépendance économiques assurées, notamment, parce qu'elles sont détentrices de l'habitat, la tente, et des biens qui constituent la compensation matrimoniale.

Les discours sur la valeur thermique des échanges entre chaud et froid sont en fait une manière de dissimuler les stratégies politiques et économiques, et aussi religieuses, qui gouvernent les alliances. Par conséquent, au-delà de la considération des Kel Adagh selon laquelle tout élément féminin dans la lignée agnatique refroidit son sang, que ce soit en passant par le lait et le sang des femmes ou seulement par le sang des hommes, une chose apparaît évidente dans tous les cas : les femmes transmettent plus d'*éteri* que les hommes et sont plus que de simples intermédiaires puisqu'elles sont fondamentalement les seules en mesure de transformer les humeurs corporelles et l'équilibre

Published in : Teixeira, Maria ; VITI, Fabio (dir.), *Les butoirs de la pensée. Corps et parenté : Hommage à Françoise Héritier*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004420, doi : 10.17184/eac.9782813004420

thermique des enfants qu'elles mettent au monde. De ce fait, elles participent pleinement aux stratégies qui sous-tendent les unions matrimoniales.

Pour les Kel Adagh, l'essentiel de ce qu'une femme transmet par le lait provient de ce qu'elle possède de par son propre *éteri*, une source de dons biologiques bilatéraux mais aussi un don divin : la compassion. La force de ce don, que les Touaregs considèrent acquis pour les femmes et difficile à acquérir pour les hommes, est si puissante, qu'elle autorise tant la conception, la gestation, l'engendrement et l'allaitement. C'est donc grâce à cette force divine, et féminine, que la succession des générations est possible. Dans le corps des femmes il est possible de transformer le fluide qu'elles sont seules à posséder, le lait, associé au sentiment de compassion (*tahanint*), en vie. Cette dernière est dépendante de l'équilibre thermique d'un autre véhicule de l'*éteri*, le sang. Si les deux sont consubstantiels, les discours, stratégies matrimoniales, et revendications diverses mènent tous vers la même évidence : la source du sang est le lait.

Lors d'un débat se déroulant à Tessalit, en Adagh, entre des hommes et des femmes de plusieurs milieux et tribus, une phrase vint conclure les interminables discussions sur la source de l'*éteri* :

> « L'*éteri* vient de la mère, preuve en est que le Prophète n'a été noble que par la volonté de Dieu, cette noblesse sa fille en est porteuse et elle l'a transmise à ses propres enfants ; les descendants du Prophète le sont par l'intermédiaire de Fatima, sa fille : elle a transmis son sang. »

Ces propos, qui paraissent contredire l'idéologie patrilinéaire dominante, révèlent en fait, au-delà de la réalité de la filiation cognatique, ou des traces de la filiation matrilinéaire, la reconnaissance des femmes comme créatrices, nourricières et capables de reproduire à l'identique. En outre, comme l'a remarqué F. Héritier (1996), les femmes sont à la fois capables de reproduire l'identique d'elles-mêmes, et aussi l'identique de leur père, de leur frère et de leur mari.

En conséquence, puisqu'en Adagh, en théorie, les épouses ne sont pas les gardiennes de la lignée de leur époux, ce sont les sœurs qui sécurisent l'*éteri* des hommes. L'enjeu est alors pour eux de canaliser ces injustices biologiques qui mettent les femmes au centre de la reproduction et de la vie. Et c'est bien en cela que la valence différentielle des sexes peut s'observer dans ces stratégies de compétition entre apports féminins et masculins[4].

Dans les propos des Kel Adagh, nous l'avons vu, l'essentiel de l'*éteri* d'une femme lui vient de son père et de sa mère par son grand-père, et il est commun à celui de son frère. Une autre certitude a été avancée en complément des discussions sur la part des apports féminins et masculins au capital héréditaire : c'est l'*éteri* du neveu utérin (*tégezé*) qui est finalement désigné, à l'unanimité, par les hommes, les femmes et les

[4]Depuis plusieurs années, sous l'influence des mouvements intégristes, les représentations autour du rôle central de la femme, épouse ou sœur, sont tues dans les régions les plus exposées aux mouvements djihadistes. Parallèlement, en exil, beaucoup d'hommes et de femmes, issus de tribus patri et matrilinéaires, qui se retrouvent lors d'évènements culturels, sont fiers de parler du rôle important des femmes dans l'ensemble du monde touareg et revendiquent cette « tradition », selon leur expression, qui marque leur originalité culturelle.

Published in : Teixeira, Maria ; VITI, Fabio (dir.), *Les butoirs de la pensée. Corps et parenté : Hommage à Françoise Héritier*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004420, doi : 10.17184/eac.9782813004420

érudits religieux, comme étant le plus précieux. Le neveu utérin est donc à comprendre comme l'élément clé de la valence différentielle des sexes chez les Touaregs.

5 La ligne utérine, le lait, et les hommes responsables

Dans une société patrilinéaire où les chefferies se transmettent d'aîné à cadet, puis au fils du frère aîné, il semble surprenant de considérer l'*éteri* du *tégezé* comme étant le plus fort et cela oblige à se pencher sur la relation frère-sœur, largement discutée par F. Héritier. Il semble que nous soyons ici confrontés à une logique de la transmission que Laurent S. Barry a exposé dans un article sur la question du mariage arabe chez les Peuls (Barry, 1998). Cet auteur établit ainsi :

> « un distinguo entre "groupe de filiation" et "groupe de parenté". Le "groupe de filiation", déterminant en matière politique, économique, statutaire, etc…, assure la transmission des biens matériels et immatériels (noms, honneur, statuts, droits, etc…, tout ce que Radcliffe-Brown regroupait en fait sous le terme *Jural*), alors que le "groupe de parenté", composé de l'ensemble des individus qui se reconnaissent, peu ou prou, partager une identité "biologique" commune et une certaine forme de "consubstantialité"[5] organise pour sa part des conceptions relatives à l'identité, la procréation, l'alliance, aux interdictions d'inceste, etc…, d'un individu. »[6]

Ainsi, si un individu appartient de fait au groupe de filiation de son père, il appartient aussi « biologiquement » et consubstantiellement, à un groupe de parenté partageant des éléments identitaires communs comprenant les parents utérins. Ceci oblige à prendre en considération les facteurs « biologiques » de transmission pour composer les relations matrimoniales. L. Barry postule que le but du mariage arabe (entre CPP) serait ainsi d'orienter des individus vers des conjoints qui, bien que les plus proches dans les limites du cercle prohibé (Bonte, 1994b), sont en fait les plus éloignés si l'on s'en tient à leur identité biologique et en analysant les processus de transmission par le lait, tout du moins dans le cas du mariage arabe pratiqué par les Peuls étudiés par Barry.

En effet, en suivant la logique qu'il a relevée, et en s'appuyant sur les thèses de Françoise Héritier relatives à la gestion des fluides et à la prohibition de l'inceste, y compris du deuxième type, il se trouve que les parents qui partagent l'identité consubstantielle la plus proche sont ceux qui ont reçu le lait le plus identique en passant par des intermédiaires féminins.

> « En n'épousant pas des parents "proches" tels qu'ils sont définis à partir des règles qui circonscrivent le groupe de parenté, les unions matrimoniales peules s'inscrivent dans la logique sous-jacente aux interdits de l'inceste et évitent les alliances qui mettraient en contact des individus par trop

[5] Note de l'auteur : "Généralement établie, dans les sociétés pratiquant le "mariage arabe", sur une base cognatique à forte accentuation utérine."

[6] Barry, 1998 : 39.

Published in : Teixeira, Maria ; VITI, Fabio (dir.), *Les butoirs de la pensée. Corps et parenté : Hommage à Françoise Héritier*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004420, doi : 10.17184/eac.9782813004420

> semblables, ayant hérité d'une trop grande part de substance identique (*f)*. Les limites de cette trop grande proximité "biologique" sont celles du groupe de parenté qui s'identifie alors véritablement au groupe exogame, et c'est aux marges de celui-ci, "au plus proche de l'interdit" pour reprendre l'expression de Françoise Héritier (1981), qu'on épousera préférentiellement, la cousine parallèle patrilatérale occupant à cet égard, une position idéale »

La démarche de cet anthropologue apporte un éclairage sur les recherches concernant le mariage arabe, lequel présente un système qui *a priori* se fonde plus sur des mariages préférentiels que sur des conjoints interdits. Pourtant, l'auteur conclut que le mariage avec la cousine parallèle patrilatérale, bien que décrit comme une alliance endogame qui a pour but de renforcer la lignée agnatique dans l'idéologie de la plupart des sociétés qui le pratiquent, semble répondre davantage à la théorie de la prohibition de l'inceste lorsque l'on tient compte de la gestion des fluides à la base du principe identitaire.

> « Les limites de cette trop grande proximité "biologique" sont celles du groupe de parenté qui s'identifie alors véritablement au groupe exogame, et c'est aux marges de celui-ci, "au plus proche de l'interdit" pour reprendre l'expression de Françoise Héritier (1981), qu'on épousera préférentiellement, la cousine parallèle patrilatérale occupant à cet égard, une position idéale"

En distinguant le groupe de parenté "politique" du groupe de parenté "biologique", il est possible de conclure que le mariage entre deux individus au plus proche du point de vue statutaire, comme dans le cas des cousins parallèles patrilatéraux, sont en fait les plus éloignés du point de vue biologique.

Les explications précédentes éclairent l'idée selon laquelle l'*éteri* du neveu utérin est « le plus fort », alors que la filiation s'effectue de manière patrilatérale. Le fils de la sœur a reçu de sa mère des qualités héréditaires qui sont identiques à ses frères, ou oncles maternels. En fait, pour l'homme, le descendant qui a un *éteri* le plus proche du sien, qui lui est le plus identique du point de vue de l'identité consubstantielle, c'est bien son *tégezé*. Même dans le cas où un homme épouse sa cousine parallèle patrilatérale, ce que cette femme a reçu de son père, le frère du père de son mari, est passé par l'intermédiaire de sa mère qui a refroidi les qualités agnatiques, les siennes et celles de son époux. L'enfant de ce couple "d'enfants d'hommes" reçoit un *éteri* paternel refroidi à deux reprises.

Published in : Teixeira, Maria ; VITI, Fabio (dir.), *Les butoirs de la pensée. Corps et parenté : Hommage à Françoise Héritier*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004420, doi : 10.17184/eac.9782813004420

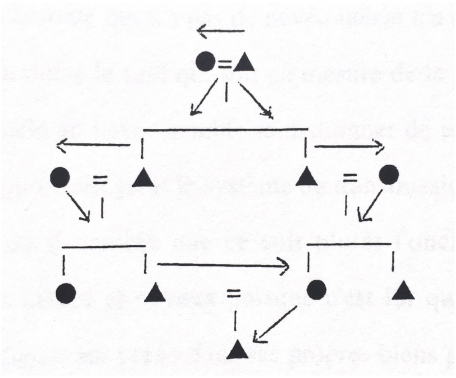


Fig. 5 : refroidissement de l'*éteri*

Par contre le neveu utérin, bien qu'ayant reçu des qualités agnatiques d'un autre homme, a reçu directement l'*éteri* de sa mère, de la sœur de son oncle maternel. Il semble qu'il y ait donc ici un principe d'identité incorruptible puisqu'il ne passe par aucun intermédiaire comme dans le cas de la cousine parallèle patrilatérale qui, de son côté, ne transmet que le sang du frère du père. La sœur, quant à elle, transmet directement le sang qu'elle a reçu de son propre père.

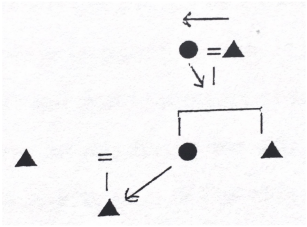


Fig. 6 : transmission de l'*eteri* du grand-père maternel

Pour symboliser la force de l'*éteri* utérin, les Touaregs de l'Adagh signalent qu'autrefois, de manière rituelle, c'était l'oncle maternel qui dotait son neveu d'une épée. Ce don symbolise la transmission de la force d'oncle à neveu. Un dicton décrit le sens de cette transmission :

Ahales ur illa tégezé ur iqqebel tewetey

« Un homme qui n'a pas de neveu utérin ne peut pas parer le coup. »

Autrement dit, un homme qui n'a pas de neveu utérin n'a aucune protection car le neveu utérin est, pour son oncle, celui qui est en mesure de le protéger, voire même de le remplacer. Ils sont liés par le lait, par la compassion, par une forme de consubstantialité qui suscite la protection liée au groupe de parenté. On peut ainsi dire que l'*éteri* représente l'identité biologique du groupe de parenté. Le neveu utérin est pour un Touareg le parent masculin le plus proche de lui du point de vue biologique, plus proche encore que son propre fils qui a hérité de l'*éteri* de sa mère et du frère de

Published in : Teixeira, Maria ; VITI, Fabio (dir.), *Les butoirs de la pensée. Corps et parenté : Hommage à Françoise Héritier*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004420, doi : 10.17184/eac.9782813004420

celle-ci. Confier l'épée à cet élément masculin de la lignée utérine, signifie que l'oncle maternel délègue le pouvoir de protéger l'ascendance utérine, celle par qui ils ont le même corps. La *tawshit*, ou tribu, représente elle le groupe de filiation politique.

Les Kel Adagh patrilinéaires pratiquent rarement le mariage entre cousins parallèles matrilatéraux (mariage préférentiel chez les Touaregs matrilinéaires). La raison qu'ils évoquent est que cela « ne sert à rien » en fait on n'y trouve rien d'agnatique à transmettre aux enfants, aucune stratégie politique à mettre en avant. Or, dans le mariage des enfants de fils de deux sœurs, nommés *ar n meddan* de la gauche (voir figure 3) qu'y a-t-il de plus à transmettre ? Quels principes agnatiques et/ou masculins transmettent-ils ? Si c'est « le sang du père » (*ashni n tis),* qui symbolise la force de la lignée agnatique, qu'ils cherchent à suivre et qui leur permet d'utiliser de dire « *ashni iyan, tawshit iyat* » – « le même sang, la même *tawshit* », comment s'arrangent-ils entre lois biologiques et nécessités politiques ?

L'essentiel pour les Kel Adagh est de garder le lien à un ancêtre masculin. Que cette identité passe par les femmes ou par les hommes, là n'est pas la question, ce qu'il faut c'est justifier cette appartenance. L'identité que deux hommes, issus de deux femmes, transmettent à leurs enfants correspond à l'*éteri* de leur mère, de leur oncle maternel et de leur grand-père maternel. De sorte que l'identité qui passe par les femmes, par leur rôle triple dans le développement de l'enfant, s'ancre par des considérations biologiques affirmant la valeur sacrée que transmettent les femmes selon le schéma prophétique. Si l'appartenance à la tribu se faisait uniquement par les hommes, elle nierait cet élément fondateur. L'origine fait toujours référence à une femme, celle dont la maternité ne peut être remise en cause. Les arrangements symbolico-politiques essaient d'omettre ce principe fondateur de la société touarègue mais ils y parviennent difficilement dans les démonstrations. Pour l'oncle maternel, le neveu utérin apparaît comme son double, sa réplique, puisqu'il porte l'*éteri* de son père, de sa mère et de sa sœur. Cette dernière reçoit en héritage la tente où ont été conçus et sont nés le frère et la sœur. La tente, en touareg, symbolise aussi l'utérus. Épouser la CPM, la fille de la sœur de sa mère, revient à vivre dans le même utérus qui l'a engendré. Comme le dit Françoise Héritier, « l'odeur du lait »[7] est trop importante, l'inceste du deuxième type pourrait ici être évoqué à travers cette ligne « du lait ».

En outre, le mariage entre CPM n'apporte « rien » parce qu'il n'y a pas d'intermédiaire masculin commun, ce qui permet de « réchauffer » ou renforcer la descendance, c'est-à-dire créer des solidarités entre hommes et d'accumuler du pouvoir. Cela n'est pas donné aux femmes dans le régime patrilinéaire observé en Adagh.

Revenons, pour conclure, sur la question de l'*éteri* de l'oncle et du neveu utérin qui crée des solidarités entre tribus, ou groupe de filiation, et comment la relation frère-sœur reste un élément essentiel alors que l'identité revendiquée comme supérieure est la ligne du dos et du sang. La femme utilise la force de son sang pour porter et nourrir l'enfant. Ce sang elle le régénère constamment en mangeant et en respirant, grâce aux poumons, organes doubles, à l'image de la relation frère-sœur. Les poumons produisent le souffle de vie, donnent l'énergie nécessaire au sang qui circule dans tout

[7] Dans son ouvrage *Les deux sœurs et leur mère. Anthropologie de l'inceste*, F.Héritier se penche sur le cas du mariage arabe et de la parenté de lait en s'appuyant sur les travaux de Soraya Altorki, 1977.

Published in : Teixeira, Maria ; VITI, Fabio (dir.), *Les butoirs de la pensée. Corps et parenté : Hommage à Françoise Héritier*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004420, doi : 10.17184/eac.9782813004420

le corps et permettent mécaniquement la production de lait dont la source, pour les Kel Adagh, sont les omoplates.

Un phénomène se déroulant lors du sacrifice animal confirme cette thèse selon laquelle le lait jaillit des omoplates. En pays touareg, lors du partage de l'animal, les omoplates reviennent toujours aux femmes. Un homme ne peut les consommer en présence de femmes, il commettrait un litige vis-à-vis de la lignée utérine niant ce qui lui revient. S'il commet cette infraction, il doit payer une amende aux femmes pour réparer l'offense.

En Algérie, Hassan Sidi Maamar, dans son travail sur le sacrifice à l'occasion de la fête de l'Ayd, remarque que :

> « L'épaule droite est souvent destinée à la sœur du sacrifiant. Dans notre cas elle est désignée par un terme Kabyle *taghrut* (*katif* en arabe de *katafa*, "attacher"*).* Cette distinction d'ordre linguistique a certaines implications dans l'ordre des prestations matrilinéaires : par cette forme de distribution, le sacrifiant se trouve dans une relation de transmission de biens et de protection à l'égard de ses neveux utérins. »[8]

Ces précisions sur le monde kabyle offrent la possibilité d'avancer des explications supplémentaires sur la notion d'*éteri*. Si l'omoplate représente la filiation utérine, autrement dit la relation aux femmes, ou par les femmes, cet élément du corps révèle l'équilibre entre le principe masculin et féminin dont l'idéal est représenté dans la relation frère-sœur. En effet, l'omoplate, placée dans le haut du corps, extrémité du dos assimilé au père, est le support des bras, éléments duels qui, comme tous les couples d'organes, évoquent la relation frère-sœur[9]. L'omoplate a une fonction féminine puisqu'elle est la source du lait, nourriture sacrée et nourriture de vie et le terme désignant l'omoplate, *tagergist*, désigne aussi l'« heureuse fortune » et la « richesse »[10]. D'ailleurs, pour désigner une personne qui a de la chance, les Kel Adagh emploient l'expression « *tabaghort n tagergist* » qui signifie « avoir l'omoplate de la bonne fortune ».

L'omoplate destinée à des fins divinatoires est associée au lait considéré comme un aliment sacré, un don divin. Les Kel Adagh pratiquent aussi ce type d'ostéomancie, avec prudence, disent-ils, car cette pratique met l'utilisateur en relation directe avec la vérité divine et toute mauvaise manipulation, lorsque les éléments révélés sont utilisés à de mauvaises fins, peut avoir des effets irrémédiables (maladies mentales ou physiques, retournement de fortune etc.).

Le lien entre le lait et les omoplates se retrouve dans plusieurs sociétés du pourtour méditerranéen. En corse, la *scapula*, était également utilisée par les bergers pour faire des prédictions sur l'état des troupeaux, des pâturages et aussi des relations familiales (Casanova *et al.* 2005). Dans le sud de l'Italie et en Sicile, Salvatore d'Onofrio (2004 ;

[8] Hassan Sidi Maamar, 1998 : 272.

[9] Les organes doubles sont dits « frère et sœur ».

[10] Racine *GRGS,* voir le Dictionnaire du Père Charles de Foucault, 1951 : 482, et le *Lexique Tamashaq/-Français*, 1986 : 27.

Published in : Teixeira, Maria ; VITI, Fabio (dir.), *Les butoirs de la pensée. Corps et parenté : Hommage à Françoise Héritier*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004420, doi : 10.17184/eac.9782813004420

2014) explique la distinction entre le lait d'épaule, et le lait de cœur. Il fait remarquer de quelle manière plusieurs tableaux de la vierge allaitant l'enfant Jésus place le sein plus haut, pour le mettre précisément à la hauteur de l'omoplate. Il propose l'idée d'une tentative d'accaparation de la symbolique féminine du lait par les hommes lorsqu'ils lui donnent comme origine l'os qui a une valeur masculine.

Cette interprétation intéressante, s'appuyant sur les théories d'Aristote sur les fluides du corps, et celles de Françoise Héritier sur l'utilisation de ces conceptions aristotéliciennes pour transformer des fluides féminins en biens masculins, oblige à creuser les enjeux de l'atome de parenté de Lévi-Strauss : l'alliance, la filiation et la consanguinité. Si nous retrouvons chez les Touaregs plusieurs éléments se rapprochant de ce que décrit D'Onofrio, le débat sur la nature et le genre des fluides semble plutôt révéler dans cette société la place incontournable des femmes que les hommes ont bien du mal à éradiquer. L'omoplate représente ainsi un élément de fonction féminine, destiné aux femmes dans le sacrifice, grâce auquel un homme peut se mettre en relation avec le sacré en rejoignant sa nature masculine « de sang et de force » (*ashni ed assahat*). Il n'est pas ici question de mettre en relief la dualité de la réalité masculine et féminine, ni de démontrer l'identité supérieure de l'un des principes par rapport à l'autre, mais de retrouver la notion d'équilibre dans le partage des fonctions entre masculin et féminin, chaud et froid. L'omoplate peut-être de nature masculine (parce que c'est un os et qu'il est dur), sa fonction est féminine. Ce sont toutes les subtilités et arrangements constants que l'on retrouve dans l'ensemble du monde touareg.

Ainsi, si nous nous reportons à nouveau au fait que le lait est le véhicule le plus important des qualités héréditaires, lorsque les nomades Kel Adagh parlent de la force du sang, ils font référence à la transmission des valeurs masculines qui permettent des solidarités sur lesquelles vont s'appuyer les tribus pour se protéger et se renforcer. Il y a donc bel et bien deux types de transmission parallèles : l'un « biologique » passant par les femmes, l'autre politique passant par les hommes. L'association de ces deux principes donne une grande liberté de pratiquer le mariage intertribal qui offre des avantages expliqués par des termes biologiques (renforcer le sang) et thérapeutiques (équilibre chaud/froid). Les intermédiaires féminins ont un rôle essentiel dans ces constructions sociales. La filiation patrilinéaire, qui s'exprime à travers le langage de l'alliance en prenant en compte la préférence pour les enfants d'hommes, voile en fait une irrévocabilité biologique qui tient compte des interdits de l'inceste, notamment pour le couple frère-sœur. Les représentations autour du lait témoignent aussi de l'interdit d'inceste entre le frère et la sœur : un homme consommant l'omoplate (source du lait) d'un animal sacrifié, qui est normalement destinée aux femmes et aux sœurs, commet ainsi une faute qui évoque la transgression de l'interdit, tant du premier que du deuxième type. Tout le dilemme de ces différents contrôles symboliques essaient de répondre à un imbroglio : de quelle manière épouser au plus proche pour assurer la domination politique masculine sur le pouvoir biologique des femmes, et de rester loin de l'odeur du lait.

Dans toute société il s'agit donc bel et bien de découper le monde en attribuant l'ordonnance des lois autour de la parenté, du politique, de l'économique et du religieux aux hommes et de considérer les lois de la nature comme une affaire de femmes. Les

Published in : Teixeira, Maria ; VITI, Fabio (dir.), *Les butoirs de la pensée. Corps et parenté : Hommage à Françoise Héritier*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004420, doi : 10.17184/eac.9782813004420

déséquilibres qui en découlent ont été au cœur de la réflexion de Françoise Héritier. Explorer les chemins pour trouver l'origine de la valence différentielle des sexes est le travail que beaucoup d'anthropologues peuvent encore mener en s'intéressant aux symboliques de la parenté et de l'alliance. C'est en partie grâce à cette « anthropologie symbolique du corps » que les études sur les Touaregs ont mis à jour l'originalité de rechercher un équilibre sans domination. Ce fût là un sujet largement discuté avec Françoise, les Touaregs constituant l'une des exceptions qui confirment la règle.

Bibliographie

Barry, Laurent (1998), "Les modes de composition de l'alliance. Le mariage « arabe », *L'Homme*, 147, Editions de l'EHESS, France, p. 17-50. Doi : 10.3406/hom.1998.370504

Boilley, Pierre, *Les Touaregs Kel Adagh : dépendances et révoltes : du Soudan français au Mali contemporain*, Karthala, Paris, 1999.

Bonte, Pierre (1986), « Introduction », in Bernus Suzanne, Bonte Pierre, Brock Lina, Claudot Hélène (dir.), *Le Fils et le Neveu : jeux et enjeux de la parenté touarègue*, University Press et Éditions de la Maison des sciences de l'homme, France, p. 1-36. Doi :10.4000/books.editionsmsh.1893

Bonte, Pierre (1994a), « Les risques de l'alliance. Solidarités masculines et valeurs féminines dans la société maure », in Héritier-Augé Françoise ; Copet-Rougier, Elisabeth (dir.), *Les Complexités de l'alliance. IV. Économie, politique et fondements symboliques*, Éditions des Archives contemporaines, France, p. 107-141.

Bonte, Pierre (dir.) (1994b), *Épouser au plus proche. Inceste, prohibitions et stratégies matrimoniales autour de la Méditerranée*, Éditions de l'EHESS, France.

Bonte, Pierre (1994c), « Manière de dire ou manière de faire : peut-on parler d'un mariage "arabe" ? », in Bonte Pierre (dir.), *Épouser au plus proche. Inceste, prohibitions et stratégies matrimoniales autour de la Méditerranée*, Éditions de l'EHESS, France, p. 371-398.

Casanova, Antoine ; Ravis-Giordani, Rovere ; Georges, Ange (dir.) (2005) *La chaîne et la trame : ethnologie et histoire de la Corse*, Albiana, France.

Claudot-Hawad Hélène (1985) « Adrar des Iforas. Histoire du peuplement », in *Encyclopédie Berbère*, Vol. 2, Edisud, France, p. 147-152.

Claudot-Hawad Hélène (1986) « A qui sert l'unifiliation ? », in Bernus Suzanne, Bonte Pierre, Brock Lina, Claudot Hélène (dir.), *Le Fils et le Neveu : jeux et enjeux de la parenté touarègue*, University Press et Éditions de la Maison des sciences de l'homme, France, p. 191-206. Doi :10.4000/books.editionsmsh.1893

Claudot-Hawad Hélène (1989), « Femmes touarègues et pouvoir politique », Peuples méditerranéens, No 48-49, *Anthropos*, France, p. 69-79.

Claudot-Hawad, Hélène, Hawad, Mahmoudan (1984), « Ebawel/essuf, les notions d'"intérieur" et d'"extérieur" dans la société touarègue », in *ROMM*, No 38, Edisud, France, p. 171-180. Doi : doi.org/10.3406/remm.1984.2052

Claudot-Hawad, Hélène, Hawad, Mahmoudan (1987), « Le lait nourricier de la société ou la prolongation de soi », in Gast, Marceau (dir.), *Hériter en pays musulman*, Éditions du CNRS, France, p. 129-156.

D'Onofrio Salvatore, *L'Esprit de la parenté : Europe et horizon chrétien*, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, France, 2004.

D'Onofrio Salvatore, *Les fluides d'Aristote. Lait, sang et sperme dans l'Italie du Sud*, Les Belles Lettres, France, 2014.

Figueiredo-Biton, Cristina, *Les notions de chaud et de froid. Systèmes d'éducation et relations hommes-femmes chez les Touaregs (Imédédaghen et Kel Adagh, Mali)*, Thèse de doctorat, EHESS, France, 2001.

Figueiredo-Biton, Cristina (2004), « Le roc et le corps. Lieux d'objectivation de l'esprit chez les Touaregs », in Héritier, Françoise, Xanthakou, Margarita (dir.), *Corps et affects*, Odile Jacob, France, p. 105-120.

Figueiredo, Cristina (2020), « Les Touaregs de l'ouest face au conjoint », in Ben Hounet, Y., Brisebarre, Anne-Marie, Casciarri, Barbara, Wedoud Ould Cheikh, Abdel, *L'anthropologie en partage. Autour de l'œuvre de Pierre Bonte*, Kharthala, France, p. 93-115.

Published in : Teixeira, Maria ; VITI, Fabio (dir.), *Les butoirs de la pensée. Corps et parenté : Hommage à Françoise Héritier*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004420, doi : 10.17184/eac.9782813004420

Foucault, Père Charles de, *Dictionnaire Touareg/Français*, Imprimerie nationale de France, France, 1951.

Héritier, Françoise, *L'exercice de la parenté*, Gallimard-Le Seuil, Hautes Études, France, 1981.

Héritier, Françoise, *Masculin/Féminin. La pensée de la différence*, Odile Jacob, France, 1996.

Héritier, Françoise, *Les deux sœurs et leur mère. Anthropologie de l'inceste*, Odile Jacob, France, 1995.

Héritier, Françoise (2003), « Une anthropologie symbolique du corps », *Journal des africanistes*, Vol. 73, No 2, CNRS, France, p. 9-26. Doi : doi.org/10.3406/jafr.2003.1339

Héritier-Augé, Françoise (1985), « Le sperme et le sang. De quelques théories anciennes sur leur genèse et leurs rapports », *Nouvelle Revue de Psychanalyse*, Gallimard, France, 32, p. 111-122.

Oxby, Claire (1986), « Women and the allocation of herding labor in a pastoral society : southern Kel Ferwan Twareg, Niger", in Bernus Suzanne, Bonte Pierre, Brock Lina, Claudot Hélène (dir.), *Le Fils et le Neveu : jeux et enjeux de la parenté touarègue*, University Press et Éditions de la Maison des sciences de l'homme, France, p. 99-127.

Sidi Maamar, Hassan (1998), « Les bestiaires sacrificiels », in Brisebarre, Anne-Marie (dir.), *La fête du mouton. Un sacrifice musulman dans l'espace urbain*, CNRS, France, p. 246-282.

Worley, Barbara, *Women's war drum, women's wealth : the social construction of female autonomy and social prestige among Kel Fadey Twareg pastoral nomads*, Phd thesis, Columbia University, New York, USA, 1981.

Published in : Teixeira, Maria ; VITI, Fabio (dir.), *Les butoirs de la pensée. Corps et parenté : Hommage à Françoise Héritier*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004420, doi : 10.17184/eac.9782813004420